



Assemblée générale

Distr. générale
9 juin 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session

Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 7 juin 2011, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe des États d'Asie pour le mois de juin, j'ai l'honneur de vous informer que le Groupe des États d'Asie a décidé, lors de sa réunion du lundi 6 juin 2011, d'appuyer vivement et d'entériner la réélection du Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour un second mandat.

L'accord unanime du Groupe témoigne de notre gratitude pour le zèle remarquable et le sens des responsabilités dont a fait preuve M. Ban pendant quatre ans et demi, durant lesquels il a dirigé l'Organisation avec une détermination et une hauteur de vues exceptionnelles. Nous espérons que M. Ban restera à la barre de l'Organisation, alors qu'il nous faudra naviguer entre les écueils à venir, en mettant au service de cette tâche capitale ses talents, son dévouement et son sens du devoir.

À cet égard, me référant à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je voudrais demander l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session d'une question additionnelle intitulée « Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies » aux fins d'examen en séance plénière. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, je vous fais tenir ci-joint un mémoire explicatif (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Koweït
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Président du Groupe des États d'Asie pour le mois de juin
(Signé) Mansour **Alotaibi**



Annexe

Mémoire explicatif

Les États Membres savent que le Conseil de sécurité va se réunir pour examiner une recommandation concernant la nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Les États Membres se rappelleront aussi que, conformément à l'Article 97 de la Charte des Nations Unies, « le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». Il est par conséquent nécessaire d'inscrire à l'ordre du jour de la soixante-cinquième session une question additionnelle afin de permettre à l'Assemblée d'être saisie de la recommandation du Conseil de sécurité et de l'examiner.
